

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté du 7 décembre 2023 relatif aux modalités de candidature à la mesure en 2024 de l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés

NOR : MTRT2329816A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
Vu le code du travail, notamment son article R. 2122-34,

Arrête :

Art. 1^{er}. – I. – L'inscription par les organisations syndicales à l'édition 2024 du scrutin organisé auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés prévu à l'article L. 2122-10-1 du code du travail est réalisée sur un site internet dédié, créé par les services centraux du ministère chargé du travail. La période d'inscription est fixée du 2 janvier 2024 à 8 heures (heure de Paris) au 16 janvier 2024 à minuit (heure de Paris). Elle est effectuée par un mandataire préalablement désigné par l'organisation candidate auprès des services centraux du ministère chargé du travail.

II. – Pour chaque organisation syndicale candidate lors du scrutin organisé en 2021 auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés, les services du ministère chargé du travail créent sur le site internet mentionné au I un espace utilisateur dont les identifiants sont communiqués par courrier électronique adressé au mandataire mentionné au I. Les organisations syndicales complètent et valident les informations pré-remplies.

III. – Les organisations syndicales non-candidates lors du scrutin organisé en 2021 créent un espace utilisateur sur le site internet mentionné au I.

IV. – La demande d'inscription est accompagnée du télé-versement des pièces suivantes :

1° Un formulaire électronique, figurant en annexe II du présent arrêté, dans lequel le mandataire renseigne les informations qui le concernent ainsi que les informations relatives à l'organisation syndicale ;

2° La lettre de désignation du mandataire par son organisation syndicale, dont un modèle figure en annexe II du présent arrêté ;

3° La carte nationale d'identité du mandataire.

Art. 2. – I. – La période de dépôt des candidatures prévue à l'article R. 2122-34 du code du travail est fixée du 2 janvier 2024 à 8 heures (heure de Paris) au 29 février 2024 à minuit (heure de Paris). Ce dépôt est réalisé par voie électronique sur le site internet mentionné au I de l'article 1^{er}.

II. – Le dépôt de candidature ne peut être réalisé qu'après validation par l'administration de la demande d'inscription de l'organisation syndicale.

III. – Le mandataire de l'organisation syndicale dont l'inscription est validée renseigne un formulaire électronique figurant en annexe III du présent arrêté, dans lequel il indique le périmètre de la candidature de cette organisation en termes de branche professionnelle, de région et de collège.

IV. – Ce formulaire est complété par le télé-versement des pièces suivantes :

1° Le logo de l'organisation syndicale en format : JPEG, 200 Ko maximum, 200 × 200 pixels, 300 Dpi, sur fond blanc, avec encodage couleur CMJN ;

2° Une copie des statuts de l'organisation syndicale ;

3° Une copie du récépissé de dépôt de ces statuts ;

4° Les éléments et documents permettant de justifier de l'indépendance et de la transparence financière de l'organisation syndicale.

V. – Le mandataire atteste que l'organisation syndicale candidate satisfait aux exigences prévues à l'article L. 2122-10-6 du code du travail.

VI. – La liste des candidatures recevables est publiée le 18 mars 2024 au recueil des actes administratifs dans chaque région et sur le site internet du ministère chargé du travail, conformément à l'article R. 2122-38 du code du travail.

Art. 3. – Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
P. RAMAIN

ANNEXES

ANNEXE I

CALENDRIER RELATIF AU DÉPÔT ET À L'INSTRUCTION DES CANDIDATURES

CALENDRIER	OPÉRATION
Du 2 janvier 2024 au 16 janvier 2024	Inscription des organisations syndicales
Du 2 janvier 2024 au 29 février 2024	Dépôt des candidatures par les organisations syndicales
Du 1 ^{er} mars 2024 au 15 mars 2024	Examen des candidatures
18 mars 2024	Publication des candidatures
Du 19 mars 2024 au 2 avril 2024	Délai de recours sur les décisions relatives aux candidatures

ANNEXE II

MODÈLE DE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE D'INSCRIPTION

Formulaire d'inscription – partie 1 : identification de l'organisation syndicale :



Bienvenue sur le site dédié à la représentativité syndicale

Dépôt et suivi des candidatures des organisations syndicales à l'élection TPE

Inscription

Libellé court de l'organisation* :

Libellé long de l'organisation :

Numéro, type et nom de voie* :

Complément d'adresse :

Code postal* :

Commune* :

Contact téléphonique :

Adresse courriel de contact* :



Formulaire d'inscription – partie 2 : identification du mandataire :

 Bienvenue sur le site dédié à la représentativité syndicale
Dépôt et suivi des candidatures des organisations syndicales à l'élection TFE

[Télécharger le fichier d'aide](#) [Mon compte](#) [Déconnexion](#)

1 Complétion des informations 2 Validation des informations par la DGT

Informations du compte de l'organisation syndicale	Informations du mandataire
Civilité* : <input type="radio"/> Monsieur <input type="radio"/> Madame	Lieu de naissance* : <input type="text"/>
Nom d'usage* : <input type="text"/>	Pays de naissance* : France
Nom de naissance : <input type="text"/>	Téléphone : <input type="text"/>
Prénom* : <input type="text"/>	Adresse courriel* : <input type="text"/>
Date de naissance* : <input type="text"/>	
Domicile du mandataire	
Numéro, type et nom de voie* : <input type="text"/>	Code postal* : <input type="text"/>
Complément d'adresse : <input type="text"/>	Commune* : <input type="text"/>
Informations complémentaires du mandataire	
Pièces justificatives* : <input type="checkbox"/> Pièce justificative du mandat (importer / Déposer) <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité (recto) (importer / Déposer)	
Télécharger un modèle de mandat	
← Revenir à l'étape précédente	✓ Transmettre

Formulaire d’inscription : modèle de lettre de désignation du mandataire



Ministère du Travail, du plein Emploi et de l’Insertion

Élection syndicale TPE 2024

**DÉSIGNATION DU MANDATAIRE D’UNE ORGANISATION SYNDICALE
CANDIDATE A L’ÉLECTION TPE 2024**

Je soussigné,

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance : Commune de naissance :

Pays de naissance :

Représentant de l’organisation syndicale ci-dessous désignée,

en qualité de :

Nom de l’organisation :

Adresse de l’organisation :

SIRET :

Donne mandat à :

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance : Commune de naissance :

Pays de naissance :

Domicile :

**pour effectuer, auprès des services du Ministère chargé du Travail, toutes les démarches utiles à la
candidature à l’élection TPE 2024 de l’organisation syndicale ci-dessus désignée.**

Fait à, le

Signature du mandant

Signature du mandataire

ANNEXE III

MODÈLE DE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Formulaire de candidature – partie 1 : choix du périmètre

Bienvenue sur le site dédié à la représentativité syndicale
Dépôt et suivi des candidatures des organisations syndicales à l'élection TPE

[Télécharger le fichier d'aide](#) [Mon compte](#) [Déconnexion](#)

Accueil Mes informations

1 Périmètre 2 Documents

Sélectionnez le périmètre de votre candidature :

Sélectionnez vos régions

Sélectionnez vos branches

Sélectionnez un ou plusieurs collèges

gouvernement.fr [service-public.fr](#) [travail.gouv.fr](#) [drets.gouv.fr](#)
[legifrance.gouv.fr](#) [code.travail.gouv.fr](#)

Accessibilité : partiellement conforme | Mentions légales | Données personnelles

Formulaire de candidature – partie 2 : dépôt des pièces justificatives

1 Périmètre 2 Documents

Déposez les pièces nécessaires à votre candidature

● Logo de l'Organisation Syndicale
 Importer / Déposer

● Récépissé de dépôt en mairie
 Importer / Déposer

● Statuts de l'Organisation Syndicale
 Importer / Déposer

● Derniers comptes publiés
 Importer / Déposer

Lien vers les comptes :
Ou

Indépendance : Part représentée par les cotisations dans les ressources
 %

Ajoutez un commentaire :